



Cloture entre voisin et désaccord propriétaire

Par **mamy 1947**, le 10/11/2012 à 18:59

Bonjour,

ma mère âgée de 86 ans est locataire d'une maison depuis + de 20 ans .

hors dernièrement un lotissement a été construit dans un champs derrière chez elle,un maison a été faites a qqelques metres de la limite de son terrain,et elle se retrouve en vis a vis avec juste un grillage comme séparation.

peut elle obliger son propriétaire a construire un mur de séparation,ou de poser tout autre séparation occultant la vue des voisins

merci pour votre réponse

Par **cocotte1003**, le 10/11/2012 à 19:16

Bonjour, du moment que les limites du PLU sont respectées vous ne pouvez rien faire, surtout qu'il peut etre précisé que les séparations occultantes (comme un mur) sont interdites, cordialement

Par **trichat**, le 10/11/2012 à 19:48

Vous pouvez vérifier, si cela vous est possible, le règlement du lotissement, car parfois il est prévu le type de clôture qui est à installer ; par exemple, muret et grillage ou grillage simple ou palissade de bois.

Mais votre mère n'étant que locataire, si problème il y avait, c'est au propriétaire de faire

d'éventuelles démarches, après lui avoir signalé une anomalie.

Cordialement.

Par **mamy 1947**, le **10/11/2012** à **20:12**

merci pour vos réponses
cordialement